Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 09/08/2021

FRONERI FRANCE SAS PILPA rappelle Pilpa Batonnets SUN Vanille - exotique X 4



- Noms des modèles ou références concernés : **Pilpa Batonnets Vanille - exotique X 4**
- Marque : **PILPA**
- **GTIN 3274664191641 Lot LPL1057 Date de durabilité minimale 28/02/2023**
 GTIN 3274661089415 Lot LPL0042 ; LPL0043 Date de durabilité minimale 28/02/2022
- Conditionnements : **Pilpa Batonnets SUN Vanille - exotique X 4**
- Date début/fin de commercialisation : **du 21/02/2020 au 09/08/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Informations complémentaires : **Pilpa Batonnets SUN Vanille - exotique X 4**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **FLECHARD S.A.S ; GLACES DE BOURBON ;PRIMANTILLES SAS ; GIMBERT SURGELES ; ECOMIAM.COM**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **La société Froneri procède au rappel de certains lots de produits, suite à la présence d'oxyde d'éthylène supérieur à la limite autorisée par le règlementation européenne dans le produit fini .**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**
- Description complémentaire du risque : **Présence d'un résidu d'oxyde d'éthylène supérieur à la limite autorisée par la règlementation européenne dans le produit fini .**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 9 octobre 2021**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Pour toute question, vous pouvez contacter ce n° de telephone dédié : 09.74.36.15.77**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre